

Le rapport du ministre ne nous dit pas ce qu'on va faire pour combler les écarts considérables de 20 à 25c. le boisseau qui existent entre nos céréales et celles, de qualité comparable, dont nous devons soutenir la concurrence sur le marché. Ce rapport ne dit pas non plus que les pays du Marché commun sont prêts à appuyer cet accord. Il dit seulement qu'une entente est intervenue avec la Communauté économique européenne, sous réserve de l'approbation par le conseil des ministres représentant un certain nombre de pays membres, quoi que cela puisse vouloir dire. Voilà la pierre d'achoppement de cet accord.

Le rapport parle d'attitudes constructives, et j'espère qu'elles se concrétiseront en partie. Ce que nous attendons du gouvernement et du ministre, c'est une déclaration nette énonçant la politique du gouvernement à l'égard des producteurs de blé canadiens, étant donné que l'Arrangement international sur les céréales laisse quelque peu à désirer. J'espère qu'il pourra être amélioré de façon à donner de meilleurs résultats dans l'avenir, et que les autres pays membres accepteront d'assumer leurs responsabilités au même titre que le Canada. Nous ne pouvons compter que les producteurs de blé de l'Ouest assureront à eux seuls le succès de l'Arrangement international sur les céréales. Je suis sûr que le ministre sait très bien qu'ils en sont incapables.

J'estime donc le moment venu pour le gouvernement de déclarer franchement aux producteurs de céréales de l'Ouest quelle est sa position. Il devrait promettre clairement son appui aux producteurs de céréales en ce qui concerne les prix et la quantité, et nous allons partager avec les autres pays du monde la responsabilité de voir au bon fonctionnement de cet Arrangement international sur les céréales. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je prie instamment le ministre de se montrer réaliste et de dire qu'un prix de soutien sera établi. S'il doit être fixé à \$1.95½ aux termes de l'Arrangement actuel, que le gouvernement le dise. S'il doit s'établir à \$2, que le gouvernement le dise. Ne laissons pas l'agriculteur dans l'incertitude où il se trouve aujourd'hui.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu la déclaration de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), à son retour de Washington où il a discuté avec les représentants d'autres pays signataires de l'Accord international sur les céréales.

Avant de faire certains commentaires, monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au minis-

tre que nous n'avons pas de version française de sa déclaration et que ceci nous cause certainement préjudice. Puisqu'il existe deux langues officielles, il serait normal que nous puissions disposer d'un texte bilingue des déclarations des ministres.

Monsieur l'Orateur, à la suite de la déclaration du ministre, il me semble que le Canada est, eu égard à la situation actuelle, le prisonnier de sa production. Pris dans un contexte international de négociations et de conventions sur le blé, le Canada n'a eu pour toute imagination commerciale, depuis un certain nombre d'années, qu'à accepter sans mot dire cette situation néfaste, comme il continuera sans doute de la subir et de la faire subir aux producteurs de blé. Et, pendant ce temps, les producteurs de blé canadiens connaissent la misère au sein d'un pays qu'on peut qualifier de grenier des richesses agricoles, particulièrement en ce qui touche le blé.

Dans un contexte international de vente des céréales, on a connu la déception de voir s'établir dans le monde une situation caractérisée par des régimes universels chez les grands exportateurs de blé et par l'établissement de prix garantis supérieurs aux prix canadiens. Ces prix sont parfois beaucoup plus élevés que les nôtres, comme dans le cas de la France, par exemple, et il en résulte alors une subvention à l'exportation que le Canada, lui, ne peut verser. La concurrence a entraîné une baisse des prix et le Canada a emboîté le pas, comme toujours, pour que la concurrence continue d'exister.

Mais ce qui me paraît le plus grave, monsieur l'Orateur, c'est que la conclusion à tirer du voyage du ministre—et cela me semble très clair—est à l'effet qu'on ne saurait obliger le producteur canadien à porter le fardeau de l'irresponsabilité de ce gouvernement.

Depuis 1949, le coût des produits et services utilisés par les cultivateurs de l'Ouest canadien a augmenté de près de 50 p. 100, tandis que le prix du blé est encore au-dessous des niveaux de la campagne agricole de 1949-1950. C'est là un aspect de la détérioration du commerce du blé canadien.

En pareille circonstance, monsieur l'Orateur, les diminutions de prix comme celles qui se sont produites dernièrement et qui semblent vouloir se continuer, à cause de l'irresponsabilité de ce gouvernement, placent sur les épaules du producteur de blé un fardeau qu'il ne devrait pas être forcé d'accepter.

Pour conclure ces brèves remarques, monsieur l'Orateur, je regrette que l'imagination commerciale du gouvernement se soit limitée à l'idée d'envoyer le premier ministre (M. Trudeau) vérifier sa cote de popularité au lieu d'aller vérifier les quantités de blé in-vendu.